

Se déplacer jusqu'aux urnes, c'est possible avec l'action sociale

En plus des services à domicile et d'accompagnement, le Centre communal d'action sociale de Château propose aux personnes âgées, dépendantes et isolées, de les conduire à leurs bureaux de vote.

Patrick HOFT

patrick.hoft@maine-libre.com

Castélorienne de souche, Mauricette 88 ans, se déplace difficilement. « J'utilise même deux cannes parfois », souligne-t-elle, accompagnée jusqu'au véhicule du Centre communal d'action sociale de Château-du-Loir qui vient de se garer dans sa cour.

Des courses « comme tous les mardis »

Hier, Mauricette avait rendez-vous avec Sylvie Richard, son aide à domicile habituelle, pour faire ses courses « comme tous les mardis ». Elle sera accompagnée de bout en bout lors de ce déplacement jusqu'au lieu de son choix. Sylvie, pionnière de l'accompagnement personnalisé au CCAS, veillera sur elle, heureuse d'accomplir cette mission d'aide à laquelle peuvent prétendre tous les Castéloriens âgés de 60 ans et plus (*). Mauricette entend bien profiter, au-delà des dernières balades accompagnées (sorties festives, cinéma, visites conviviales avec d'autres personnes âgées), de la nouvelle proposition du CCAS.

« Une vraie chance »

Pour les élections municipales (23 et 30 mars), le service d'accompagnement aux déplacements, grâce à ses deux véhicules adaptés, propose en effet aux personnes isolées de se rendre aux urnes. Une seule fois, Mauricette, qui avait dû rejoindre sa famille à l'étranger, avait donné procuration pour que son vote soit comptabilisé. « Mais c'est une contrainte, il faut aller à la gendarmerie et remplir des formulaires, alors je n'en ai plus trop envie. Bien sûr que je vais profiter de la proposition pour aller voter. Je n'ai plus de famille proche ici et je ne peux me déplacer seule jusqu'au bureau de vote. C'est une vraie chance d'être ainsi accompagnée », explique-t-elle.

Voter grâce au CCAS, c'est une illustration du credo : « Pouvoir rester chez



Château-du-Loir, mardi. Mauricette, 88 ans, pourra se rendre au bureau de vote lors des municipales en compagnie de Sylvie, qui partage son temps de travail entre l'aide à domicile et le service d'accompagnement aux déplacements.

soi en ayant la liberté de sortir ». Bien entendu, précise Virginie Arnadeau, responsable du service d'aide à domicile : « Nous ne pourrions sans doute pas répondre à toutes les sollicitations. Seules quatre personnes, toutes aides à domicile par ailleurs, se partagent ce service d'accompagnement aux déplacements et pour les élections, nous ne

disposerons que des deux véhicules du CCAS. Nous conseillons donc à nos bénéficiaires ainsi qu'aux personnes âgées intéressées de se manifester et d'ouvrir un dossier auprès du CCAS. Dimanche 23 mars, les personnes qui le souhaitent pourront être accompagnées jusqu'aux urnes de 14 h 30 à 16 h 30 et dimanche

30 mars, de 9 h 30 à 11 heures et de 14 h 30 à 16 heures ».

(*) Par convention avec le CCAS, les personnes de Dissay-sous-Courcillon peuvent également prétendre à ce service d'accompagnement et portage de courses.

Contact : 02-43-44-89-75.